

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 AVRIL 2010

Excusés : Mme HORREAU, Ms SILVESTRE, MILLET, SECHET, DOLBOIS, VACHER, BARRE, MOUSSEAU.

Etaient présents : Mes ROCHER, BRIERE, TAUBIN, DENIS, RIPOCHE, MARTIN, Ms CHOUTEAU, BILLY, GUEGNARD, AULAS, BODINEAU, RENO, DURAND, DUVEAU, COCHARD, DAVY, PERDRIEU, DOUGE, NORMANDIN, JOULAIN, MENARD, CLEMOT, PIVERT, BONNIN, DUGUE, THAREAU, POURCHER, PIRON, CAMUS, LE BARS, GAUTIER, VAILLANT.

Sous la présidence de Michel PIRON

1 - Intervention de Florence PETIT (chargée de mission tourisme) dans le cadre de son Master Développement Touristique des Territoires

Florence PETIT indique que son Master a une durée de 2 ans et qu'il se terminera en fin d'année 2010. Dans le cadre de cette formation, elle doit réaliser un mémoire. Elle propose de travailler sur la question de la création d'un Office de Tourisme sur le territoire de la Communauté de Communes. Pour mener à bien ce projet, il lui faut rencontrer les maires pour connaître leur ressenti et leur perception du territoire. Elle ira également à la rencontre des référents tourisme dans la commune et des acteurs du tourisme.

Cette étude permettra notamment de proposer différents scénarii avec des localisations et les différents modes de gestion possibles.

Madame PETIT prendra donc contact très prochainement avec les maires et référents tourisme.

2 - Tarifs redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2010

Monsieur PIRON indique que l'année 2010 marque une hausse de la redevance. Cette augmentation est liée au coût demandé par le SMITOM qui augmente encore fortement compte tenu de l'augmentation toujours croissante de la population. Depuis l'année dernière l'augmentation de la cotisation SMITOM a créé un décrochage avec le montant de la redevance. La Communauté de Communes a dû prendre en charge la différence pour éviter une augmentation trop brusque des tarifs. Dès lors, une augmentation de la redevance cette année et l'année prochaine devraient permettre de couvrir le montant total de la cotisation.

L'augmentation de 5 % des tarifs s'explique également par l'investissement important que constitue la déchetterie (500 000 €) et qui génère une augmentation de 40 000 € de la cotisation correspondant à l'annuité pour l'emprunt de la déchetterie.

Monsieur CLEMOT indique que des simulations ont été réalisées avec une augmentation des tarifs de 3%, 4% et 5%. La simulation à 5 % a été retenue par le Bureau pour se rapprocher au plus près de la cotisation du SMITOM :

Catégories	Tarifs 2009	Tarifs 2010
Foyer 1-2 personnes	114 €	121 €
Foyer 3 personnes et plus	174 €	183 €
Résidence Secondaire	67 €	71 €
Professionnels catégorie 1	96 €	103 €
Professionnels catégorie 2	124 €	134 €
Professionnels catégorie 3	152 €	165 €
Professionnels catégorie 4	180 €	196 €
Foyer Logement Mozé sur Louet	1 018 €	1 069 €

Sœurs de Martigné-Briand	1 079 €	1 133 €
IMP Martigné-Briand	1 294 €	1 359 €
Shopi Martigné-Briand	1 601 €	1 681 €
Maison de retraite Raimbault (Thouarcé/Faye d'Anjou)	2 308 €	2 423 €
Hôpital Local Martigné-Briand	3 107 €	3 262 €
SUPER U Thouarcé	3 137 €	3 294 €

Cette augmentation des tarifs permettra d'obtenir 918 733 € quand le montant versé au SMITOM est de 964 000 € pour l'année 2010.

Monsieur POURCHER souhaiterait avoir une comparaison des coûts des ordures ménagères sur les territoires voisins. Monsieur PIRON indique que cette comparaison peut être faite mais tout en sachant que la comparaison sera faite par rapport à de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères le plus souvent et avec des niveaux de services qui peuvent être différents. Un moyen de comparaison également intéressant pourrait être de calculer la charge globale par habitant.

Monsieur BONNIN demande s'il est possible pour les usagers en difficulté de payer en deux fois. Monsieur PIRON indique que le Trésor Public fonctionne au cas par cas à ce sujet. Il n'est toutefois pas favorable à la proposition de paiement systématique en deux fois qui alourdirait le travail du Trésor Public et qui ne permettrait pas forcément un meilleur recouvrement sachant qu'il est déjà très élevé (98%).

Monsieur PIRON indique que la commission ordures ménagères s'est également réunie pour évoquer la question des personnes qui travaillent avec des chèques emploi services qui génèrent parfois beaucoup d'ordures ménagères (paysagistes) et parfois pas (femme de ménage, cours à domicile). Monsieur CLEMOT indique que le SMITOM ne facture pas les personnes acceptant les CESU en déchetterie. Il ajoute que le SMITOM est toutefois en mesure de suivre l'apport de ces personnes en déchetterie.

Madame ROCHER s'interroge sur le détail des activités concernées pour chaque catégorie de professionnel. La liste des activités professionnelles par catégorie est distribuée aux élus.

3 – Choix du bureau d'études OPAH

Monsieur PIRON souhaite attirer l'attention des élus sur la situation du logement sur la communauté de communes. En effet, un contrat a été signé avec le Conseil général avec des objectifs qualitatifs et quantitatifs. Les sommes mises en jeu par le Département sont importantes. Il regrette que seules six communes aient été présentes à la réunion de la commission habitat. Il invite les élus à se mobiliser sur cette question qui est particulièrement importante quant à l'évolution des communes.

Il ajoute que des communes se sont nourries de l'accession par des personnes extérieures au territoire toutefois tout le monde ne peut pas accéder à la propriété, même si le contexte est à la baisse des taux d'intérêts. La construction de logements locatifs est très en deçà des objectifs du contrat de territoire habitat avec le Conseil Général. L'absence de production de ce type de logements conduit à un vieillissement de la population. Il ajoute qu'il est possible pour les communes de cumuler accession et locatif pour équilibrer les opérations. Il interroge les communes sur leurs projets en matière de logements locatifs dans les années à venir.

Communes	Projets	Nombre de logements locatifs existants
Aubigné sur Layon	Le PLU qui est en réflexion prévoit une zone réservée pour l'extension de locatifs	
Beaulieu sur Layon	Pas de maîtrise du foncier mais travail avec les bailleurs sociaux pour la construction de nouveaux logements	
Champ sur Layon	Déjà 5 locatifs « Vivre son âge », projet avec la SODEMEL pour de nouveaux logements « Vivre son âge » et d'autres locatifs	71 logements locatifs pour presque 1000 habitants

Chavagnes les Eaux	Projet privé de 13 locatifs, réhabilitation à venir de logements existants	
Faveraye-Mâchelles	5 logements créés en 2006, une parcelle disponible actuellement pour un logement locatif	37 logements pour plus de 600 habitants
Faye d'Anjou	La prochaine zone à urbaniser intégrera des logements locatifs	
Martigné-Briand	Projet de 5 locatifs « Vivre son âge »	118 logements pour 1900 habitants
Mozé sur Louet	Pas de terrains constructibles mais achat par un privé de l'ancienne école pour faire des logements locatifs ; la commune a imposé aux lotisseurs privés de faire des locatifs	
Notre Dame d'Allençon	Pas de projet	
Rablay sur Layon	Pas de terrains constructibles. PLU en cours	
Saint Lambert du Lattay	Pas de terrains disponibles	
Thouarcé	5 locatifs en projet + 5 en location-accession, projet de 14 locatifs au niveau de l'ancienne gendarmerie	140 logements pour 1800 habitants

Monsieur PIRON indique que la commission habitat en lien avec la commission des marchés à procédure adaptée a pris note de l'analyse des offres réalisée par le Conseil Général et qui proposait de retenir le bureau d'études CITEMETRIE pour un coût de 20 000 € HT. Malgré la très bonne analyse des offres réalisée par Monsieur COLOBERT, chef du service habitat au Conseil Général, les élus ont souhaité retenir l'offre du PACT Anjou pour un montant de 18 000 € HT (incluant une prestation de géo-référencement). En effet, le PACT a un ancrage local fort avec la présence de Florence DARTYGE.

Il est précisé que l'étude peut bénéficier de subventions selon le tableau suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Etude PACT ANJOU	18 000 €	Communauté de Communes	9 000€
		Conseil Général (fonds propres 30%)	5 400 €
		Conseil Général (fonds délégués ANAH 20%)	3 600 €
TOTAL	18 000 €	TOTAL	18 000 €

Sur les questions d'urbanisme, Monsieur PIRON constate que tout pousse aujourd'hui à intercommunaliser le PLU. Dès lors un PLU intercommunal pourrait permettre de fixer les implantations commerciales au niveau du territoire.

Pour mettre en place un tel outil, il faut une volonté commune mais également du personnel apte à mener un tel projet.

4 – Choix entreprise enduits superficiels et reprofilages

Monsieur MENARD indique que 3 entreprises ont déposé une offre dans le cadre du marché enduits superficiels et reprofilages qui a été estimé par la DDE à 287 440.06 € TTC.

Les entreprises ont déposé leur offre comme suit :

Entreprise	Montant TTC
COLAS	279 373.04 €
TPPL	226 320.87 €
LAHAYE	286 706.32 €

La commission des marchés à procédure adaptée en lien avec la commission voirie propose de retenir l'entreprise TPPL.

5 – Choix entreprise curage des fossés et dérasements d'accotements

Monsieur MENARD indique que la consultation a été lancée début avril auprès des entreprises qui avaient déposé une offre l'année dernière. La commission des marchés à procédure adaptée s'est réunie avant le conseil communautaire avec la commission voirie. 4 entreprises ont déposé une offre et la DDE a estimé le marché à 49 979.05 € TTC :

Entreprise	Montant TTC
DINAND TP	49 763.28 €
TP PINEAU	53 182.05 €
AVIREENNE	38 787.78 €
FRONTEAU	44 400.90 €

Monsieur MENARD précise que des membres de la commission ont des retours d'expérience très positifs sur l'Aviréenne qui est une entreprise familiale très sérieuse et la seule entreprise qui a fourni un calendrier d'intervention précis. La commission propose donc de retenir l'Aviréenne.

6 – Solde de la subvention 2009 de la halte-garderie PICCOLO et du Centre Social

Monsieur PIRON indique qu'au vu des éléments fournis par les deux associations, elles présentent toutes les deux des excédents : le Centre Social : 18 000 €, la halte-garderie PICCOLO : 8 500 €, toutefois il avait été convenu avec ces dernières qu'elles géraient leurs déficits et leurs excédents.

Au niveau de PICCOLO, 1 700 heures supplémentaires au prévisionnel ont été réalisées ; au niveau de la halte-garderie l'Orangerie, ce sont 1 600 heures supplémentaires qui ont été réalisées. Les soldes de subvention à verser sont donc les suivants :

Centre Social : 11 707.44 € décomposés comme suit :

Subvention de fonctionnement : 2 074.18 €

Contrat Enfance/Jeunesse : 5 400.36 €

Halte-garderie de l'Orangerie : 4 232.90 €

Halte-Garderie PICCOLO : 4 649.79 €

Monsieur LE BARS confirme que ces sommes correspondent à l'application de la règle intercommunale du tarif horaire (2.32 €) appliqué au nombre d'heures réalisées par les enfants de la Communauté de Communes hors commune d'implantation.

7 – SMIBA : Désignation de trois délégués titulaires pour chacune des 4 communes adhérentes

Monsieur PIRON indique que les conseils municipaux des communes de Notre Dame d'Allençon, Faye d'Anjou et Chavagnes les Eaux ont désigné leurs membres pour assister au comité syndical du SMIBA :

Notre Dame d'Allençon	Faye d'Anjou	Chavagnes les Eaux
Virginie AUBIN	Jean-Noël MENARD	Colin DAVY
Willy NOEL	Martine GIGON	Dominique DIARD
Isabelle SUROT	Christophe THOMAS	Dominique OGER

8 – Petit patrimoine : fonds de concours à la commune de Thouarcé

Monsieur PIRON rappelle que la SODEMEL est maître d'ouvrage du lotissement des Cailleteries à Thouarcé qui comprend un projet petit patrimoine avec l'aménagement d'une cabane de vigne en belvédère (projet validé au conseil communautaire du 3 septembre 2009). Or, la Communauté de Communes ne peut

verser un fonds de concours à une Société d'Economie Mixte. La Commune de Thouarcé devra donc justifier d'investissements à hauteur de 21 500 € pour bénéficier d'un fonds de concours de 10 750 € dans le cadre du petit patrimoine.

9 – Avenants pour la salle multisports du Layon

Monsieur PIRON indique que 3 avenants sont proposés. Monsieur BODINEAU signale que deux d'entre eux se justifient par la vigilance de Monsieur DUGUE au cours de sa visite de chantier et qui a remarqué que la hauteur sous gradins n'était que de 2 m. Cependant, pour le passage de gradins mobiles, il faut une hauteur de 2m50. Dès lors, L'entreprise DEFONTAINE (lot terrassements, gros œuvre) soumet un avenant de 1 553.53 € TTC pour le relèvement de 50 cm du linteau de la porte coupe-feu pour permettre le passage de gradins mobiles et l'entreprise SARL VINCENT (lot menuiseries intérieures bois) soumet un avenant de 971.08 € TTC pour réaliser la porte coupe-feu à 2m50 pour permettre le passage de gradins mobiles.

Monsieur PIRON ajoute que l'entreprise PINEAU (lot plomberie-sanitaires) soumet un avenant de 539.84 € TTC pour poser un robinet de puisage en terrasse permettant l'arrosage de la toiture végétalisée.

10 – Travaux dans la salle de sport de Thouarcé

Monsieur BODINEAU indique que suite à l'étude du bureau BATEL pour les problèmes de ventilation de la salle de sports à Thouarcé, des travaux d'électricité et de ventilation sont proposés, ainsi que deux scénarii. Il ajoute que la commission sport s'est réunie à ce sujet et a choisi de retenir le scénario avec la mise en place de cassettes rayonnantes alimentées en gaz propane tant au point de vue du coût de l'investissement que des coûts de fonctionnement ensuite.

Monsieur BODINEAU précise que les travaux interviendront cet été pour ne pas perturber le fonctionnement de la salle de sport.

Monsieur PIRON demande si ces travaux permettront bien de stopper les problèmes de condensation. Monsieur DUGUE confirme qu'un maintien de la température à 12° et les travaux de ventilation permettront de résoudre le problème.

Travaux			Coût de l'investissement HT	
Ventilation (mise en place de grilles extérieures pare pluies avec vantelles, extraction par des ventilateurs)			9 000 €	
Mise en conformité du tableau électrique			2 000 €	
Scénarii	Avantages	Inconvénients		Coût de fonctionnement annuel
Mise en place de cassettes rayonnantes électriques + ticket d'accès tarif jaune	<i>Pas de production de CO2</i>	<i>Coût de l'énergie plus élevé que le gaz propane Mise en place d'un tarif jaune à la place du tarif bleu existant</i>	34 200 €	16 893.05 €
Mise en place de cassettes rayonnantes alimentées en gaz propane	<i>La mise en place d'une citerne gaz pourrait permettre de changer de mode de production d'eau chaude sanitaire</i>	<i>Combustion du gaz avec production de CO2 Mise en place d'une citerne gaz enterrée</i>	27 000 €	12 121.07 €
Total ventilation + électricité + cassettes rayonnantes électriques			45 200€	
Total ventilation + électricité + cassettes rayonnantes gaz			38 000 €	

11- Maison de l'Enfance de Murs-Erigné

Monsieur PIRON indique que la Mutualité propose 1.8 place supplémentaire au sein de la Maison de l'Enfance à Murs-Erigné soit 3 324 heures dont 2 200 heures en accueil régulier et 1 124 heures en accueil occasionnel. Il est proposé que la Communauté de Communes engage des financements jusqu'à hauteur de la compensation convenue en 2005, de nouvelles heures pourront donc être proposées aux enfants de Mozé sur Louet. Le montant de la compensation arrêté en 2005 était de 29 594 €.

12 - Bibliothèque Intercommunale

Catalogage : renouvellement du Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi

Monsieur NORMANDIN indique que le CAE d'Elisabeth LAMMINI en charge du catalogage auprès du réseau des 8 bibliothèques s'est terminé le 31 mars dernier. Le renouvellement du Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi était prévu pour une fin de mission au 31 juillet soit une mission totale de 10 mois. Toutefois, la mission de catalogage n'étant pas terminée, il propose de prolonger son contrat jusqu'au 30 septembre prochain.

Création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe interbibliothèques

Monsieur NORMANDIN indique que plusieurs communes connaissent des besoins grandissants pour leur bibliothèque. Dès lors, 3 communes (Faye d'Anjou, Martigné-Briand et Chavagnes) ont eu l'idée de se regrouper pour la création d'un poste d'agent de bibliothèque en commun. Il ajoute qu'il savait pertinemment qu'il serait quasiment impossible de recruter un agent pour 4 voire 6 heures par semaine. L'idée d'avoir un seul employeur pour travailler sur 3 bibliothèques a donc germé. La proposition a été faite à la Communauté de Communes qui a accepté de créer un poste avec un agent qui serait entièrement mis à disposition des communes. Le coût de l'agent revient donc aux communes concernées par le biais d'un remboursement de la mise à disposition.

Monsieur NORMANDIN explique que chacune des communes devait évoquer la question en conseil municipal au mois d'avril selon le nombre d'heures que la commune est prête à prendre en charge pour le besoin de personnel en bibliothèque. Le conseil municipal de Faye d'Anjou a donné son accord pour une mise à disposition de personnel pour 6 heures hebdomadaires. Toutefois, les conseils municipaux de Martigné-Briand et de Chavagnes ne se sont pas prononcés. Monsieur COCHARD indique que la commune n'est pas d'accord avec la demande de l'association de bibliothèque qui demande 8 heures par semaine quand le conseil municipal n'envisagerait que 4 heures par semaine. Il ajoute que la mise en réseau a eu un coût initial important au niveau de l'investissement et que désormais les bénévoles ne peuvent plus suivre du fait de la complexité du logiciel et qu'il faut par conséquent recruter.

Monsieur NORMANDIN précise que selon les communes, l'agent serait chargé soit de l'accueil du public, de l'accueil des scolaires, des animations ou de la gestion de la bibliothèque.

Monsieur PIRON est très satisfait de cette initiative. Il y a quelques années, il ne serait pas venu à l'idée d'une commune d'envisager avec une autre commune un recrutement commun.

13 – Budget Annexe de l'Aménagement de la Zone du Léard II : Décision modificative

Monsieur PIRON indique que la Préfecture a fait une lettre d'observation sur les opérations d'ordre du budget annexe de l'Aménagement de la Zone du Léard II et nous demande de voter à nouveau le budget.

En effet, le budget fait apparaître une erreur d'imputation au compte 10 au lieu du compte 040 pour un montant de 1 233 888 €.

La Préfecture demande de revoter le budget toutefois Monsieur PIRON propose de faire une décision modificative puisqu'il s'agit manifestement d'une erreur matérielle.

14 – Zone du Léard II : avenant BOUCHET

Monsieur PIRON indique que les travaux de terrassement de la Zone du Léard II se terminent et que les conditions économiques proposées étaient telles qu'il est proposé de faire un avenant de 14.3 % pour réaliser

des terrassements supplémentaires soit un avenant de 6000 € pour réaliser 2 000 m³ supplémentaires. Le marché initial était de 41 850 € HT.

15 - Questions diverses

Cessation d'activité des déchetteries :

Monsieur PIRON signale que les 4 déchetteries sont désormais fermées. Ces fermetures s'accompagnent de déclarations de cessation d'activité qui sont déposées en Préfecture. La Communauté de Communes est propriétaire des déchetteries de Thouarcé et Notre Dame d'Allençon. Chacune des 2 communes a été interrogée pour savoir ce qu'elle souhaitait pour ces sites :

Thouarcé : demande de démantèlement complet de la déchetterie pour une remise en état naturel (comblement de la partie à combler, démolition des quais et de la clôture, remise à niveau du terrain)

Notre Dame d'Allençon : volonté par la commune de laisser le site intact avec le quai pour l'utilisation par les services techniques.

Monsieur PIRON propose que les terrains des déchetteries soient cédés aux communes pour 1 € symbolique.

Musée : demande de subvention pour le Conseil Général

Monsieur PIRON indique que le Musée de la Vigne et du Vin sollicite une demande de subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 30% soit 1350 € concernant le matériel d'équipement pour les collections, montant global selon BP 2010 validé par le conseil communautaire : 4 500 €.

ARS : désignation d'un membre au conseil de surveillance de l'Hôpital Local de Martigné-Briand

Monsieur PIRON signale que le conseil d'administration de l'Hôpital Local de Martigné-Briand devient un conseil de surveillance suite à la parution du décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé. Ce conseil de surveillance sera composé de 9 membres dont le maire de la commune siège, un représentant de la Communauté de Communes, le président du Conseil Général, un membre de la commission des soins infirmiers, un membre de la commission médicale d'établissement, un membre d'une organisation syndicale, une personnalité désignée par l'Agence Régionale de Santé, deux représentants des usagers désignés par le Préfet.

Monsieur PIRON propose de désigner Madame Nadine HORREAU qui est actuellement membre du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local.

Etude sur le personnel

Monsieur PIRON signale qu'il a rencontré Vincent AUBELLE avec Melle RAIMBAULT dans le cadre de l'étude sur le personnel. Monsieur AUBELLE a fait part du travail de création d'une banque de données qu'il avait réalisé. Cette banque de données permet notamment de constater que 13 personnes partiront à la retraite d'ici 2015.

Il indique que sans connaître le territoire, le schéma théorique qui aurait pu être proposé était de transférer l'intégralité du personnel à la communauté de communes. Or, ce transfert n'a pas d'intérêt s'il n'apporte rien à personne.

Monsieur PIRON se demande s'il ne serait pas possible de chercher dans les ressources présentes dans les communes pour assurer de nouveaux besoins comme l'ATESAT et l'urbanisme. Cela libérerait du temps dans les communes qui pourraient recruter des agents dont le coût serait peut-être inférieur. La charge financière supplémentaire serait donc pour la Communauté de Communes qui devra augmenter ses impôts. Par contre, la ou les communes concernées pourraient diminuer leurs impôts si leur charge financière de personnel baissait.

Il ajoute qu'il apparaît essentiel de se donner un horizon pour 10 ans puisque la montée en charge de la Communauté de Communes est prévisible tout comme l'allègement des charges pour les communes l'est en conséquence. Monsieur PIRON se montre favorable à une méthode progressive. Il ajoute qu'il est primordial de pouvoir motiver le personnel et de pouvoir lui proposer une carrière attractive.

Monsieur DOUGE indique qu'il serait certainement intéressant de créer un comité de gestion des emplois afin que les communes puissent aborder ensemble leur recrutement et envisager de compléter des temps partiels.

Monsieur GUEGNARD confirme que cela apporterait de la flexibilité et permettrait aux communes de ne pas avoir à choisir entre recruter un agent à temps plein ou ne pas recruter du tout.

Monsieur PIRON indique que c'est une des pistes qu'il a souhaité privilégier avec Monsieur AUBELLE. Dès lors, il serait envisageable de se donner une règle de prévenir la Communauté de Communes pour tout départ en retraite ou pour tout recrutement.

Monsieur CHOUTEAU exprime la difficulté que la commune a pour recruter une secrétaire de mairie avec 20h par semaine. Il est favorable au comité de gestion proposé par Monsieur DOUGE.

Monsieur BODINEAU explique la situation dans laquelle se retrouve la Communauté de Communes de Montrevault suite à la mise en place de la mutualisation. Les élus des communes se plaignent de l'absence des secrétaires de mairie de quartier qui passent leur temps sur la route. Il admet que cette communauté a essuyé les plâtres et qu'il ne faut pas tomber dans les mêmes écueils.

Monsieur PIRON ajoute que de nombreux agents se sont positionnés contre le schéma d'organisation adopté par la Communauté de Communes Loire Aubance mais quand Monsieur AUBELLE leur a expliqué qu'il existait d'autres schémas possibles, les agents se sont montrés plus ouverts à des évolutions.

Déchets verts des communes

Madame DENIS interroge les élus pour savoir ce que les communes font de leurs déchets verts. Certaines communes font du compostage, d'autres vont en déchetterie et certaines brûlent leurs déchets verts.

Madame DENIS se demande s'il ne serait pas envisageable que le SMITOM laisse à disposition des communes des casiers pour y mettre les déchets verts.

Monsieur MENARD indique qu'un groupe de travail au sein de la commission voirie étudie la question de l'achat d'un broyeur à végétaux.

Monsieur PIRON insiste sur la nécessité de comparer un tel achat avec un marché qui serait passé avec une entreprise privée.

Nouvelle déchetterie du Bottereau

Monsieur PIRON demande quelles sont les premières impressions des élus par rapport à la nouvelle déchetterie.

Monsieur CHOUTEAU indique qu'il était le quatrième utilisateur de la déchetterie et qu'il était très satisfait. Par contre, il regrette que la déchetterie n'accepte pas la ferraille tout le temps. Les élus sont unanimes sur cette question et indiquent qu'il existe des conteneurs sécurisés pour éviter les vols.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

**ACCEPTÉ la proposition de l'Aviréenne pour un montant de 38 787.78 € TTC pour la réalisation du marché de curage de fossés et de dérasement des accotements,
AUTORISE le Président à signer le marché.**

APPROUVE le plan de financement ci-dessus

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 30 % pour les fonds propres

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 20 % pour les fonds délégués ANAH.

ACCORDE un fonds de concours de 10 750 € à la commune de Thouarcé

ACCEPTÉ l'avenant BOUCHET pour les travaux de terrassements supplémentaires dans la zone du Léard II à Thouarcé

AUTORISE le Président à signer l'avenant

DESIGNE Madame Nadine HORREAU au Conseil de Surveillance de l'Hôpital Local de Martigné-Briand.

ACCEPTTE le scénario proposé par le Bureau d'Etudes BATEL selon le tableau ci-dessus avec un coût de fonctionnement annuel prévisionnel de 12 121.07 €,

AUTORISE le Bureau d'Etudes BATEL à préparer le dossier de consultation des entreprises.

EMET un avis favorable à la fermeture définitive des sites de Thouarcé et de Notre Dame d'Allençon

PRECISE que le site de Thouarcé sera remis à l'état naturel,

PRECISE que le site de Notre Dame d'Allençon sera laissé en l'état.

DESIGNE les membres cités ci-dessus pour siéger au comité syndical du Syndicat Mixte Intercommunal du Bassin de l'Aubance.

APPROUVE le solde de la subvention 2009 au Centre Social et Culturel Intercommunal des Coteaux du Layon à hauteur de 11 707.44€.

APPROUVE l'avenant au lot 3 SAS DEFONTAINE pour un montant de 1298.94 € HT

APPROUVE l'avenant au lot 8 SARL VINCENT pour un montant de 971.08 € HT

APPROUVE l'avenant au lot 17 PINEAU pour un montant de 539.84 € HT

AUTORISE le Président à signer les 3 avenants cités ci-dessus.

RENOUVELLE le Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi pour Elisabeth LAMMINI, à compter du 1^{er} avril 2010 jusqu'au 30 septembre 2010, qui sera chargée du catalogage des bibliothèques du réseau selon les conditions définies ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer la convention avec Pôle Emploi.

ACCEPTTE la proposition de TPPL pour un montant de 226 320.87 € TTC pour la réalisation du marché d'enduits superficiels et reprofilages,

AUTORISE le Président à signer le marché.

APPROUVE l'ensemble des tarifs précisés ci-dessus selon chaque catégorie pour l'année 2010,

APPROUVE la liste des activités professionnelles citées par coefficient.

ACCEPTTE l'offre du PACT ANJOU pour l'étude pré-opérationnelle OPAH pour un montant de 18 000 € HT,

AUTORISE le Président à signer l'offre à compter de l'accord de subvention du Conseil Général pour cette étude pré-opérationnelle.

DECIDE d'abroger la délibération du 25 mars 2010 portant sur la cession de la parcelle D n°1368 et de la remplacer par la présente délibération.

DECIDE de vendre à la SODEMEL, dont le siège social est à ANGERS, 79 rue Desjardins, la parcelle cadastrée commune de Thouarcé section D n°1369 pour 27a 76ca, moyennant le prix de un euro le mètre carré, soit suivant la somme globale de 2776 € (deux mille sept cent soixante seize euros) toutes indemnités comprises.

AUTORISE le Président à signer l'acte de vente correspondant.